

L'an deux mille vingt et un, le seize juin, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du deux juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Brignoles sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « exploitation du potentiel photovoltaïque territorial – foncier dérisqué » proposé par la Région SUD pour une partie du territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (14 communes)

Délibération N° 304-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 20

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Carine PAILLARD

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Yves DOLISI

Mathieu BISTAGNE

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Monique CHAMLA, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Madame Cathy SILVU, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux,
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



Une autre vie s'invente ici

Considérant que le PNR de la Sainte-Baume s'est engagé dans sa transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages » (orientation 6) ;

Considérant que la Charte priorise les espaces de développement des énergies renouvelables en particulier pour les centrales solaires au sol et le grand éolien dans des espaces exempts d'enjeux de préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels (mesure 7 : assurer l'intégration environnementale des infrastructures d'exploitation des ressources naturelles) ;

Considérant que ces espaces exempts d'enjeux au sein du parc doivent être affinés en termes de caractéristiques et de localisation précises (qu'ils soient au sol ou en toiture) afin de les identifier en tant que « foncier dérisqué » ;

Considérant que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté en 2019, dans le cadre de son Plan Climat Régional ambitieux, un Plan solaire projetant de multiplier par 10 la puissance photovoltaïque en région d'ici 2030 ;

Considérant que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé dans le cadre de son Plan solaire un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objectif de soutenir les opérations qui visent à optimiser la valorisation du potentiel photovoltaïque territorial sur des sites ne présentant pas de contraintes majeures (sociétales, environnementales, techniques...) à l'implantations d'installations photovoltaïques ;

Il est proposé de déposer un dossier de candidature à cet AMI auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'étudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation ou en injection partielle ou totale sur les bâtiments publics et espaces publics « délaissés » ou de stationnement (communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux ou nationaux) de son territoire. De plus, compte-tenu du dynamisme de la zone d'activité du Plateau de Signes, du Circuit Paul Ricard et de l'Aéroport International du Castellet en faveur de la transition énergétique (engagement au sein de la démarche Smart Grid écoresponsable terrestre et maritime), un focus particulier sera envisagé dans le cadre de cette étude afin d'identifier un maximum de grappes potentielles à développer sur ces sites.

Etant donné la volonté du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, porteur du PCAET sur son territoire de compétences, de répondre à cet AMI pour l'ensemble des communes de son territoire (46 communes dont 13 faisant partie du périmètre du PNR de la Sainte-Baume), l'étude conduite sous maîtrise d'ouvrage Parc portera sur les 14 communes suivantes : Belgentier, Solliès-Toucas, Riboux, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Evenos, Cuges Les Pins, Gémenos, Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire, Trets.

Au vu des enjeux liés à cette étude de potentiel et compte tenu de l'engagement dans la transition énergétique des acteurs du territoire concernés par l'étude, le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Sous-Actions	Dépenses (TTC)	Recettes (TTC)	
Réalisation de l'étude de potentiel et de son exploitation optimisée	80 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	56 000 € (70 %)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	11 000 € (14 %)

		Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	5 000 € (6 %)
		Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	5 000 € (6%)
		Circuit Paul Ricard	2 000 € (2,5 %)
		Aéroport International du Castellet	1 000 € (1,5 %)
TOTAL	80 000 €		80 000 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 56 000 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel GROS

